



Commune de Vollèges

Service Technique

OBJETS ENCOMBRANTS *NETTOYAGE & ENVIRONNEMENT**

Le ramassage de printemps d'objets encombrants (ferraille etc.) pour les villages de VOLLEGES-ETIEZ-CRIES aura lieu le

Lundi 1^{er} mai 2017 de 13h30 à 20h00

Emplacement unique des bennes : VOLLEGES- Place des Posettes

Prière de respecter les consignes indiquées sur chaque benne à disposition.

La population est en outre invitée à déposer directement au centre de tri TRIDRANSES SA, ouvert du lundi au vendredi de 07h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30 et le samedi de 09h00 à 12h00 (sur le site de la décharge de Longueraye), tous les déchets de consommation spéciaux, tels que

- accumulateur, batterie, congélateur, frigo, appareils électriques divers
- peintures, solvants, toxiques et produits chimiques divers
- graisses, huiles, etc.
- matériaux de démolition

Une grande partie de ceux-ci peuvent en outre être **repris directement par le fournisseur** qui vous livre la marchandise neuve.

Il est également rappelé à la population de Vollèges, Etiez, Cries que :

1. Les déblais de terrassement, sont à évacuer sur la décharge du Merdenson aux heures d'ouverture officielles. (Cas spéciaux, se renseigner auprès du consortium décharge du Merdenson – Tél. 079 412 23 65).
2. Les déblais organiques **uniquement**, déchets de gazon (tonte), de taille et de branchages **en petite quantité (moins d'un m³)** peuvent être laissés dans les bennes aménagées pour cet usage en bordure de la route cantonale entre Cries et Vollèges. **(Les emballages de plastique, bois ou ferraille sont interdits)**. Le compostage individuel de ces matières organiques est cependant vivement recommandé; il procure un engrais de grande qualité et préserve notre environnement. **En grande quantité (plus d'un m³), les déchets organiques ainsi que le foin doivent être déposés au centre de tri Tridranses SA.**
3. **Il est formellement interdit de laisser ces matériaux aux abords du lit du torrent du Merdenson ainsi que de créer des décharges sauvages en lisière de forêt ou tout autre endroit non prévu pour de tels dépôts.**
4. **Les grosses quantités de déchets encombrants ne seront pas admises dans les bennes.** Celles-ci devront être amenées directement sur le site de la décharge de Longueraye chez Tridranses SA et ne seront pas facturées durant les quatre journées de ramassage (1-2-3 et 4 mai 2017).

Avril 2017

ADMINISTRATION COMMUNALE